



## Naissance d'un enfant en Ukraine de parents mariés: Inscription dans le registre suisse de l'état civil

01.07.2022

### Documents à soumettre

- Acte de naissance original / original duplicata de l'enfant
- Si vous possédez un certificat de famille suisse (anciennement livret de famille) et souhaitez le mettre à jour, veuillez également remettre l'original à votre représentation
- Copie du passeport du père
- Copie du passeport de la mère

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

### Traduction

Les documents doivent être traduits dans une langue nationale suisse (français, allemand ou italien) et les traductions légalisées par un notaire reconnu par les autorités ukrainiennes. La traduction ne doit être effectuée qu'après obtention de l'apostille.

### Légalisation

Tous les documents d'état civil ukrainiens doivent être munis d'une apostille avant d'être transmis à la représentation suisse:

Ministère de la Justice : +380 44 233 65 13

### Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

### Informations supplémentaires

Il est nécessaire d'apporter une copie (recto-verso) de tous les documents mentionnés ci-dessus. Veuillez impérativement fixer un rendez-vous avant de vous présenter à l'ambassade ([kyiv@eda.admin.ch](mailto:kyiv@eda.admin.ch)).

Les informations supplémentaires suivantes sont requises: adresse exacte du domicile des parents.